



Saint Vincent de Paul un Fils du XVIIème Siècle dit le Grand Siècle

Bernard Massarini, C.M.

The CM Province of France

waranaka@hotmail.com

Abstract

Saint Vincent de Paul (1581–1660) emerged as a pivotal figure in 17th-century France, an era marked by religious reforms and social transformations following the Council of Trent. As a priest, he dedicated his life to pastoral care, the formation of clergy, and charitable works, founding the Congregation of the Mission and the Daughters of Charity. His spirituality and leadership were deeply influenced by the socio-political landscape, including Gallicanism and the relationship between Church and State. Despite coming from humble beginnings, Vincent became an advisor to the French monarchy and played a crucial role in ecclesiastical reforms. His extensive correspondence and conferences provide insight into his theological vision and practical approach to ministry. This study explores Vincent de Paul's legacy within the broader context of 17th-century Catholic renewal, highlighting his contributions to the education, organization, and social outreach of the Church, which continue to shape Vincentian spirituality today.

Saint Vincent de Paul (1581-1660) est apparu comme une figure centrale dans la France du XVIIe siècle, une époque marquée par des réformes religieuses et des transformations sociales à la suite du Concile de Trente. En tant que prêtre, il a consacré sa vie à la pastorale, à la formation du clergé et aux œuvres caritatives, fondant la Congrégation de la Mission et les Filles de la Charité. Sa spiritualité et son leadership ont été profondément influencés par le paysage sociopolitique, notamment le gallicanisme et la relation entre l'Église et l'État. Malgré des origines modestes, Vincent est devenu conseiller de la monarchie française et a joué un rôle crucial dans les réformes ecclésiastiques. Son abondante correspondance et ses conférences permettent de mieux comprendre sa vision théologique et son approche pratique du ministère. Cette étude explore l'héritage de Vincent de Paul dans le contexte plus large du renouveau catholique du XVIIe siècle, en soulignant ses contributions à l'éducation, à l'organisation et à l'action sociale de l'Église, qui continuent à façonner la spiritualité vincentienne aujourd'hui.

San Vicente de Paúl (1581-1660) se convirtió en una figura fundamental en la Francia del siglo XVII, una época marcada por reformas religiosas y transformaciones sociales tras el Concilio de Trento. Como sacerdote, dedicó su vida al cuidado pastoral, la formación del clero y las obras de caridad, fundando la Congregación de la Misión y las Hijas de la Caridad. Su espiritualidad y liderazgo estuvieron profundamente influenciados por el panorama sociopolítico, incluyendo el galicanismo y la relación entre la Iglesia y el Estado. A pesar de sus orígenes humildes, Vicente se convirtió en asesor de la monarquía francesa y desempeñó un papel crucial en las reformas eclesiásticas. Su



extensa correspondencia y conferencias proporcionan una visión de su visión teológica y su enfoque práctico del ministerio. Este estudio explora el legado de Vicente de Paúl en el contexto más amplio de la renovación católica del siglo XVII, destacando sus contribuciones a la educación, la organización y la proyección social de la Iglesia, que siguen dando forma a la espiritualidad vicenciana en la actualidad.

Keywords: Vincent de Paul, XVIIème Siècle, Èglise, France

Il est né le 24 avril 1581 dans le petit village de Pouy (hauteur en gascon) que naît Vincent de Paul. Mort en 1660, il sera béatifié en 1729 et canonisé 1737. Ce n'est qu'en 1828, que, sur ordonnance royale, le village prit le nom de Saint Vincent de Paul.

Pour le connaître, nous n'avons pas décrits de sa part excepté les règles communes et constitutions 2 seuls textes qu'il a écrit et peaufiné pour livrer son intuition à ses frères et successeurs et remis à ses confrères en 1659, quelques mois avant sa mort. Nous avons ensuite la première biographie qui paraîtra en 1664, par le premier supérieur de la Congrégation après la mort de St Vincent qui l'avait connu les dernières années. La seconde ne viendra qu'en 1748 après sa canonisation par Maynard puis il faudra attendre celle de Pierre Coste : Monsieur Vincent (répondant davantage fidèles aux critères des recherches historiques) en 1932, ensuite il en existe de multiples. La plus complète est celle de Mr Roman : Saint Vincent de Paul, un lazariste espagnol en 1981 mais de multiples existent, dont la récente et la plus aisée de lecture celle de Mme Guillaume Un saint au grand siècle, en 2016, (grand prix de la littérature catholique).

Pour le connaître, nous avons 9 tomes de correspondances (soit 600 lettres). Des lettres qui commencent par celle de 1607 dont nous parlerons plus loin, mais continuent dès 1617 pour se terminer quelques jours avant sa mort.

Nous avons ensuite des répétitions d'oraison ainsi que quelques extraits de conférences non datées. Puis de nombreuses conférences qu'il a données aux sœurs et aux missionnaires. Nous avons deux tomes de conférences aux Filles de la Charité qui débutent dès 1638, de juillet alors qu'il leur remet et leur commente les règles. Elles s'étalent jusqu'au 27 août 1660. Deux tomes aux missionnaires de 1638 à décembre 1659, quelques mois avant sa mort. La plupart sont des notes du frère Ducournau, un de ses associés, le plus proche, de 1617 à décembre 1659.

Il existe aussi 600 lettres répertoriées éditée dans les 10 tomes que nous permettent d'approcher sa personnalité et sa spiritualité. Nous voyons que nous avons la pensée de saint Vincent conservée jusque dans les dernières années de sa vie, il mourra le 27 septembre 1660. Il ne donnera les règles communes aux missionnaires qu'en 1659 et leur en fera une présentation détaillée pour que nous prolongions son expérience de façon la plus fidèle.

Le XVIIème siècle

Vincent né le 24 avril 1581 le Concile de Trente est terminée depuis 20 ans (1545-1563). Le Concile avait insisté sur la charge des âmes dont les prêtres étaient responsables pour fonder l'Eglise catholique. Les textes exigeaient une bonne formation et la régularité des mœurs, mais il n'était pas encore appliqué en France.

L'Eglise vit alors de la dîme et les paroisses peuvent être affectées par des nobles, de personnes influentes, des villes dépositaires de ces bénéfices. Le titre de curé pouvait prêtre transmis d'oncle à neveu sur plusieurs générations, ce qui faisait perdre au bénéficiaire de son droit de nommer le successeur. Le nouveau titulaire devait verser une pension à l'ancien titulaire. Le Concile de Trente imposait que la nomination soit faite par concours pour garantir un niveau de formation permettant l'accès à la nomination. Le Concile allait demander que tout postulant aux ordres assure sa demande d'une rente, ce qui excluait les pauvres de l'accès aux ordres. Ceci va faire que les nouveaux candidats seront issus de la bourgeoisie.

Le Concile imposait aussi à l'évêque la résidence dans son diocèse et l'on souhaite qu'évêques et prêtres soient visibles dans leurs paroisses. L'assemblée du clergé qui avait autorité en France pour les aspects juridique était majoritairement gallicane. C'est-à-dire que si elle désirait suivre l'Eglise dans le domaine du dogme, elle continuait à administrer l'Eglise avec les règles nationales pour ce qui était de l'organisation administrative et économique.

L'assemblée générale du clergé du 7 novembre fit un article suppliant et instant pour que le Roi ordonne que le dit Sacré concile de Trente serait reçu, publié et gardé par tout son Royaume tout en demandant que la chambre ecclésiastique (l'Assemblée du Clergé) puisse sauvegarder les Libertés de l'Église gallicane : Privilège, Exemptions des Chapitres, Monastères et Communautés qui doivent demeurer en leur entier. Depuis le traité de Bologne, comme François 1^{er} avait gagné lors des combats contre les états Pontificaux, ce qui avait fait que le pape Leon X avait donné au droit de France de nommer les évêques. La reine Anne d'Autriche qui souhaitait que leur nomination soit réfléchi créa le conseil de Conseil, pour aider le roi dans sa prise de décision. Mr Vincent en sera membre en ses débuts en 1643. Lorsque Mazarin, ayant pris la succession de Richelieu, s'y retrouve pressant Mr Vincent du côté de nobles et pas des bourgeois sur lesquels il s'appuyait et Mr Vincent lui ayant exprimé ses craintes face sa politique de guerre en sera exclu en 1653. Pendant 10 ans il aidera à donner à l'Eglise de France des évêques acquis aux réformes conciliaires.

C'est n'est que le 8 août 1615 que le Concile est accepté dans le Royaume. Ce n'est donc que le 8 août 1615 que le Concile est enfin accepté : 50 ans après qu'il ait eu lieu.

Dans le domaine de l'instruction, l'Etat créait des institutions particulières lorsqu'il y avait carence de l'Église vis-à-vis de certains enseignements. François 1^{er} avait établi les lecteurs royaux parce que l'Université de Paris répugnait à se consacrer aux disciplines de l'Humanisme érudit. Colbert lui avait créé des écoles techniques du fait que l'Église ne s'intéressait guère aux arts mécaniques. Louis XIV va, en 1666, soumettre les maîtres d'école à l'approbation de l'évêque. Si l'édit de 1695 ne mentionne plus expressément cette obligation, il astreint au moins les enseignants à l'inspection de l'épiscopat, qui ont le droit de révocation. En 1698, il ordonne aussi d'établir une école dans toutes les paroisses (1698), appliquant ainsi une prescription du Concile de Trente et oblige en 1724, sous peine d'amende, tous les parents à envoyer leurs enfants au catéchisme jusqu'à 14 ans.

Dans le domaine de l'assistance, les bourgeoisies locales entreprennent de municipaliser les Hôtel-Dieu (structures chargées de recueillir les pauvres et les y héberger de force) à l'exemple de Paris en 1505 ; mais la tentative avorte en partie. Au XVII^e siècle, le personnel salarié de ces établissements laïcisés est remplacé par des religieuses. Après 1530, les villes avaient créées des Bureaux des pauvres ou Aumônes générales, dont les curés étaient les agents essentiels. En 1656, l'État institue l'Hôpital

général de Paris, en taxant les communautés ecclésiastiques de la ville et en prélevant des fonds sur les legs faits aux hôpitaux religieux.

Les administrateurs étaient nommés par le roi. Un édit de 1662 prescrit étend le système à toutes les grandes villes, pour faire disparaître les pauvres qui l'on enfermait : l'hôpital général avait pour mission d'enfermer tous les pauvres de la ville. Mr Vincent refusera toujours l'aumônerie car il ne supportait pas que l'on l'enrégimente des pauvres. Il y enverra des cures des conférences de mardi ce qui lui permettra d'être au courant de ce qui s'y passe pour que soit respecté leur dignité.

Des personnages influents.

Comme tout est en clair-obscur il y a des personnages qui participent à la rénovation de l'Eglise comme le célèbre cardinal de Bérulle. Ce dernier sera à la tête de ce que nous allons appeler « l'école française ». Il développe une théologie christocentrique et met en route un nouvel institut l'Oratoire. C'est lui qui avec Mme Acarie, introduit le carmel en France. Durant cette période, François de Sales, nommé évêque de Genève écrit un traité « Introduction à la vie dévote » qui va vite devenir un best-seller. C'était le temps où circulait livre prisé de tous les courants rénovateurs de l'époque « La Règle de Perfection » de Benoît de Canfield.

Nous pouvons aussi évoquer le cardinal de Meaux Bossuet (1627-1704), évêque réformateur sera à l'origine des articles qui vont marquer l'Eglise gallicane. Lors de l'assemblée générale du clergé de 1682, l'assemblée est composée de deux évêques et de deux prêtres par province ecclésiastique, tout en n'étant pas un concile, voulait satisfaire le roi sans s'aliéner le pape. L'assemblée se défend d'innover ; au contraire, elle veut réagir contre les novateurs, confirmer avec solennité les anciennes traditions de l'Eglise gallicane. La première d'entre elles, la plus vague, était l'attachement aux canons des premiers siècles de l'Eglise et à la législation religieuse française émanée à la fois des évêques et du roi : cela sous-entendait le rôle privilégié et essentiel du roi, « fils aîné de l'Eglise » et protecteur de la foi. La déclaration proclamée le 19 mars 1682 définit les « libertés de l'Eglise gallicane », selon lesquelles :

- le souverain pontife n'a qu'une autorité spirituelle ; les princes ne sont donc pas soumis à l'autorité de l'Eglise dans les choses temporelles ; le pape ne peut juger les rois ni les déposer ; les sujets du roi ne sauraient être déliés du serment d'obéissance ;
- l'usage de l'autorité pontificale est réglé par les canons de l'Eglise ; mais, à côté d'eux, les principes et les coutumes de l'Eglise gallicane qui existent depuis toujours doivent demeurer en vigueur ;
- le concile œcuménique, réunion de tous les évêques de la chrétienté, prend des décisions qui ont une valeur supérieure à celles du pape dont l'autorité est donc limitée par celle des conciles généraux ;
- en matière de dogme, le pape n'est infallible qu'avec le consentement de l'Eglise universelle.

Elle proclame donc l'indépendance des souverains vis-à-vis du pape, du moins dans les affaires temporelles (celles qui ne concernent pas les croyances). Le second article réaffirme l'autorité des conciles sur le pape (théorie défendue par le concile de Constance au moment du Grand schisme d'Occident). Le troisième article affirme que l'organisation du clergé français doit être maintenue comme elle existe jusqu'alors. Le quatrième article proclame que les conciles peuvent réformer les décisions des papes,

même en matière de croyance. Le roi exige que la déclaration soit acceptée et signée par les membres du clergé en place. Elle doit être enseignée dans les séminaires où sont formés les futurs prêtres catholiques. Cette déclaration sera retirée en 1693 après accord entre le roi et le pape.

Vous avez aussi le père Bourdoise un jeune prêtre parisien qui rejoindra un temps l'oratoire puis s'en séparera pour renouveler le clergé de Paris en prêchant des missions dans le diocèse de Chartres. En 1619, il reçoit François de Sales qui prêche dans sa paroisse. Il continue ensuite à prêcher dans le diocèse de Chartres, sur les terres du duc et de la duchesse de Liancourt, puis dans le diocèse de Beauvais. Il se replie à St Nicolas du Chardonnet où il enseigne le catéchisme dans les écoles. Il va s'atteler aussi à la formation des prêtres en créant un séminaire. Il traitait Mr « Vincent de poule mouillée », car trop doux à son goût. Il meurt en 1655, St Vincent parlait de lui comme d'un grand serviteur de Dieu.

Monsieur Vincent est un homme de son temps. Il est encore enfant lorsqu'en Henri IV se convertit au catholicisme. Il signe l'édit de Nantes qui reconnaît la place aux protestants, et signe la paix avec l'Espagne. Vincent aura des missions auprès des protestants et sera en bons termes avec plusieurs. En 1594 Vincent arrive au couvent des franciscains à Dax, pour commencer les études, son père s'étant défait de 2 bœufs pour payer l'inscription. C'est Mr de Comet, avocat et juge, qui le prendra en charge économiquement et l'orientera dans la carrière ecclésiastique. Il rejoint un milieu de fils de procureurs, d'avocats, de commerçants et marchands.

En décembre 1659, présentant aux missionnaires les Règles Communes, parlant sur l'obéissance, il racontera même qu'il aura même honte de son père venant le voir :

« Je me ressouviens qu'étant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père. Oh misérable ! »

Sans doute pour les contacts qu'avait sa mère avec les notables : Mr de Comet, un homme de loi, prend en charge ses frais d'études au couvent des cordeliers de Dax, le 20 décembre 1596, sur les indications du même Mr de Comet, il reçoit les ordres mineurs à Bidache. Il continue ensuite ses études à Toulouse et en 1604, se verra donné un certificat qui supposait 7 ans d'études.

Durant cette période pour ne pas être à charge de ses parents, il sera directeur d'un internat dans le Tarn proche. Il reçoit sous diaconat et diaconat de l'évêque de Tarbes en septembre et décembre 1598. Les dimissoriales pour le sous-diaconat et le diaconat sont signées les deux vicaires généraux de Dax et non de l'évêque. Celles du sacerdoce aussi par le vicaire général, on pense parce que ce dernier était gallican donc pas préoccupé d'appliquer les décisions du Concile de Trente qui exigeait 24 ans pour l'ordination Vincent ayant à peine 20 ans. Le nouvel évêque Mgr Dussault étant réformateur, cela expliquera pourquoi Mr Vincent aurait choisi le vieil évêque de Périgueux, Mgr Bourdeille, pour être ordonné dans le diocèse de Périgueux. L'évêque décédera le 24 octobre, moins d'un mois après l'avoir ordonné. Il reçoit alors la paroisse de Tilh, certainement par Mr de Comet, mais elle est déjà occupée par un prêtre qui a reçu le bénéfice par Rome. En 1601, Il part à Rome tenter de négocier le bénéfice qui lui a été avancé. Lorsqu'il parle de son séjour, il partage l'émotion qu'il a eue en marchant sur les traces de tant de grands saints et grands personnages. Mais il reviendra sans rien avoir, le titulaire de la paroisse avait eu le bénéfice par Rome directement.

A peine rentré de Rome, il entreprend alors sa longue recherche de bénéfices, il court à Castres récupérer un héritage, mais le bien a été dérobé par un homme qu'il va rejoindre à Marseille, vendant le cheval de louage pour terminer son voyage. Il récupère les deux tiers du testament fait par la dame de Castres.

Commencent quelques mois pour lesquels nous n'avons aucune information fiable, sinon l'histoire de son séjour en Barbarie. Seule la lettre que vers la fin de sa vie il demanda à ses proches de faire disparaître dans laquelle il comptait à Mr de Comet sa captivité en Barbarie.

Nous sommes en 1610, il rentre de Rome vers Paris, sans rien avoir obtenu, mais toujours dans l'attente du bénéfice espéré. Il s'installe sur Paris, comme cela était courant à l'époque, dans le quartier des gascons, sur la rive gauche principalement : entre la rue du Bac et le Luxembourg (les 6ème et 7ème de Paris). Il loue à un juge de la localité de Sore, proche de Bordeaux, un réduit pour être hébergé en attendant mieux. Début de l'année, en février, il obtient le poste distributeurs des aumônes de la reine Margot. Il part alors rue de Seine, pas très loin de son ancienne demeure. La charge qu'il vient d'accepter, en plus de célébrer la messe, de répartir les aumônes de la reine, aumônes destinées à l'hôpital de la charité voisin tenu par les frères de St Jean De Dieu.

Dans le même temps il prend contact avec le Cardinal de Bérulle. Continuant sa recherche de bénéfice, il est prêtre depuis 10 ans déjà. En mai 1610, il reçoit de l'archevêque d'Aix, l'abbaye St Léonard de Chaumes, dans le diocèse de Saintes (titre qui lui donnait la jouissance des rentes et obligations d'affermage de l'abbaye). L'abbaye s'avère être une mauvaise affaire : l'église était en ruine et il fallait mettre les terres en exploitation. Il sera rapidement obligé de s'en défaire car elle coûtait plus d'argent qu'il n'en produisait. Il va s'en défaire en faveur d'un autre prieuré, à St Etienne d'Ars.

C'est durant cette période qu'il passe sous la direction spirituelle du grand maître spirituel, professeur à l'Université Catholique de Paris: le Dr André Duval.

Puis, sur la demande du Cardinal Bérulle, il accepte la cure de Clichy, ce sera sa première expérience pastorale qui le marquera. Il en restera curé jusqu'en 1625 lorsqu'il se défera de tous ses bénéfices. C'est alors qu'il réunit quelques jeunes aspirants au sacerdoce, l'un d'eux s'appelait Antoine Portail qui n'a que 20 ans. Ce deviendra son plus proche collaborateur. Nous voyons l'Esprit doucement faire son chemin en lui, tout en étant obéissant à ses maîtres il n'a pas encore abandonné son projet d'honnête retirade. Fin 1613 le cardinal de Bérulle lui offre certainement ce qui va être son lieu rêvé ; il lui propose de devenir précepteur dans la riche famille des Gondi, et pour cela rejoint Folleville, proche d'Amiens.

En 1617 il est nommé précepteur dans la famille de Gondi, en Picardie, à Folleville, propriété de Mme de Gondi, pour devenir précepteur des enfants. Un poste d'honnête retirade serait-il enfin arrivé. Tout compte fait dans ce nouveau service Monsieur Vincent s'ennuie. Ecoutant Mme de Gondi il va aller confesser un des paysans de ses terres qui est en train de mourir, à Gannes. Il fut décidé que la semaine suivante Vincent prêcherait sur la confession générale et la manière de la bien faire. Nous sommes le 25 janvier 1617, Monsieur Vincent s'exécute. La douceur de sa parole fait que les pénitents affluent en nombre ; ce qui lui fait aller chercher l'aide des jésuites d'Amiens. L'idée de la mission est née, prêcher au pauvre gens des champs. Il va alors commencer à faire des missions sur les terres de Mr et Mme de Gondi la première à Villepreux, Joigny et Montmirail. Il en prêcha 140 de 1617 à 1626 alors qu'ils n'étaient que 6. Dans toutes les paroisses missionnées des charités naissent.

Toujours fidèle et obéissant, nous sommes en 1617, en août, il reçoit demande du cardinal de Bérulle, d'aller prendre la paroisse de Chatillon-les-Dombes dans le Lyonnais., y remplacer le curé qui souhaite aussi faire un essai à l'oratoire. Mr Vincent s'exécute. Arrivé dans la paroisse il doit loger chez un seigneur protestant qui devant son zèle va redevenir catholique. Un dimanche qu'il s'apprêtait à dire la messe quelques dames l'avisent d'une famille toute alitée mourant de maladie dans la paroisse. Mr Vincent ne voit d'autres façons que d'inciter durant le prône les paroissiens à la charité. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'en fin de journée voulant se rendre à la maison il va voir de nombreux paroissiens revenir de leur visite à la pauvre famille. Surpris de l'abondance de dons qu'ils ont reçus. Il réunit quelques jours après en août 1617 quelques-unes des dames et crée la première charité. Une association de prière qui se met au service des nécessiteux. Le grand dynamisme de la mission vincentienne est né réconcilier tous avec Dieu et organiser la charité.

Une Eglise à l'écoute des appels de ses pasteurs et de ses fidèles

En 1623, Mr Vincent reçoit en accompagnement spirituel Louise de Marillac, une jeune veuve, mère d'un enfant, qui jeune avait rêvé devenir religieuse. Elle avait été orientée vers Mr Vincent par Mgr Camus auquel Mgr François de Sales l'avait adressée. Se rendant compte de ses aptitudes au dialogue il la nomme visiteuse des charités pour mettre la paix là où les membres des charités commençaient à se disputer. Durant l'année, il visite sa famille au Pouy, en 1623. Une visite qui durera plus de trois mois. Il terminera en faisant le pèlerinage à Notre Dame de Buglose. C'est alors qu'il prend la décision de ne plus retourner et renonce à doter ses parents d'économie pour se mettre au service des pauvres gens des champs. Mais toute conversion est faite de retour en arrière et en février 1624, il prend un autre bénéfice, le prieuré saint Nicolas de Sauve.

En 1625, Mme de Gondi fait un testament par lequel elle fonde la congrégation de la mission par un fond de 45000 livres et l'assurance 18000 livres annuelles. Elle ne survira que deux mois plus tard. Ils vont chercher un lieu et vont trouver le collège des bons enfants sur Paris où les premiers lazaristes vont s'installer. Cette fois il a des fonds solides pour la fondation qui naissait. La fondation était tracée ; des prêtres associés dans une vie commune au service des pauvres gens des champs. D'octobre à juin il prêcherait, faisant une retraite de trois ou quatre jours au début de chaque mois de travail. La mission devait permettre de faire une confession générale de toute la vie passée, tous les cinq ans, sur les terres des Gondi. C'est alors qu'il renonce à tout charge bénéfice ou dignité, au moins pendant 8 ou dix ans. L'année suivante, il renonce enfin au bénéfice Clichy, puis lâche ensuite à tous les autres. Il part sur Paris et achète le collège des Bons-Enfants (dans le 5ème arrondissement). Puis quelques temps après en 1628, il reçoit le prieure Saint Lazare, appartenant aux chanoines réguliers de Saint Augustin, proche du Faubourg saint Denis, dans le Xème arrondissement actuel de Paris.

En 1628, voyageant en carrosse avec l'évêque de Beauvais, naît l'idée de la formation des prêtres. En septembre il commence l'examen des candidats. Monsieur Vincent, aidé de trois membres de la communauté de Bourdoise prêche la première retraite de formation des candidats au sacerdoce. Naissaient les exercices aux ordinands : on expliquait le décalogue, les sacrements et le symbole de la foi puis les cérémonies liturgiques.

Il faut reconnaître que le décret «*Cum adulescentium aetas*» voté par les Pères du concile le 15 juillet 1563 qui visait l'âge de recrutement et les conditions de formation n'étaient pas encore appliquées. A Troyes, le maire, en 1590, veut remplacer le collège

par «un séminaire, en exécution du saint concile de Trente»; et à Condom, en 1591, où les consuls réclament à leur évêque qu'il érige un séminaire. Le cardinal de Lorraine, champion de l'application en France du concile, avait ouvert dès 1567, à Reims, un séminaire tridentin.

L'assemblée du clergé de France, en 1573, demande la réception du concile, elle pose aussitôt la question des séminaires. De son côté, l'assemblée du clergé réunie à Melun a rédigé, en prévision des futurs conciles provinciaux, des Constitutions parmi lesquelles figure un modèle de règlement très détaillé pour l'institution des séminaires. Les conciles provinciaux qui se réunirent à la suite de l'édit de Melun — il y en eut huit, entre 1581 et 1590 — aient tous abordé la question des séminaires. On observe que pour qu'un séminaire réussisse à voir le jour, il faut ou bien la présence d'un évêque particulièrement énergique, qui parvient à imposer à son clergé d'accepter l'institution nouvelle et de payer une taxe sur ses bénéfices; ou bien un riche prélat qui fonde le séminaire sur ses ressources personnelles, comme a fait le cardinal de Lorraine à Reims, puis le cardinal de Joyeuse à Rouen. La majorité des séminaires tridentins ont été fondés dans la moitié sud de la France.

L'âge de recrutement des élèves du séminaire, fixé à douze ans par le concile de Trente et ensuite dans les constitutions de Melun, a été retenu par la plupart des règlements. Toutefois Cavaillon requiert quinze ans, et Toulouse dix-huit. A Mâcon, on envisage deux possibilités: entrer à douze ans, en sachant lire et écrire; ou entre treize et dix-huit ans, mais déjà initié à la grammaire (c'est-à-dire au latin). On demande que les enfants soient de naissance légitime et de famille catholique, on ne fait que s'aligner sur les conditions ordinaires d'accès à la cléricature.

Un des buts essentiels des séminaires était d'accueillir des enfants pauvres. Certes, on admet aussi des riches moyennant qu'ils paient leur pension. Mais le séminaire fonctionne d'abord comme un système de bourses pour des familles qui n'auraient pu autrement songer à pousser leurs enfants aux études; avec l'idée que des prêtres d'humble origine seront d'autant mieux soumis aux exigences de leur évêque et à leur devoir pastoral. Cependant le problème est de s'assurer qu'après avoir profité des études du séminaire, ils demeureront fidèles à l'engagement ecclésiastique. Aussi la solution partout adoptée consiste à exiger une caution financière, versée par quelque parent ou protecteur du jeune clerc.

En janvier 1632 les 29 prêtres de l'institut qui avait été reconnu à Rome en janvier reçoivent le prieuré appartenant aux chanoines de saint Lazare la Congrégation est lancée.

Dans les missions des jeunes filles se présentaient et exprimaient à Mr Vincent leur désir de l'aider dans le servir. Il réunit, en 1633, six autres dames dans la maison de Louise qui quelques années auparavant, le 4 juin 1623, avait eu une motion intérieure qu'elle se consacrerait au service des allants et venants. Naissent les filles de la Providence que le peuple dénommera les filles de la Charité, nom qu'elles conserveront. «Quand vous vous êtes données à Dieu pour servir les Pauvres, vous avez reçu ce nom que Dieu vous a donné Lui-même. Vous devez donc vivre conformément au nom que vous avez, puisque c'est Dieu qui a donné ce nom à la Compagnie; car ce n'a pas été ni Mademoiselle Le Gras, ni Monsieur Portail, ni moi non plus qui vous ont nommé Filles de la Charité.

Remarquez que le peuple voyant ce que vous faites et le service que nos premières sœurs ont rendu aux Pauvres, vous avez donné ce nom, lequel vous est demeuré comme propre à votre exercice» (X, 472-473).

En 1633, les évêques de Beauvais et Paris demandent d'exercer les ordinants, et proposent aux Lazaristes de créer une conférence spirituelle hebdomadaire. Au fil du temps, leurs débats s'élargissent à tous les prêtres qui souhaitent faire une retraite à Saint-Lazare. Il ne s'agit pas d'écouter passivement un exposé, mais de mettre en commun les réflexions sur le thème précis du jour, sous la présidence de Vincent de Paul. Sont nées les « conférences des mardi ».

Une époque en tensions et de Crises sociale

Face aux condamnations multiples des trafiquants de sel, des protestants et de malfrats auteurs d'actes répréhensibles, nombreux sont condamnés aux galères et Monsieur Vincent En 1618, il entend l'appel de l'archevêque de Paris alertant sur la misère des galériens. Il achète un bâtiment, faubourg-s-Honoré et leur fait livrer meilleure nourriture. Durant ses visites il prêchait qui entraînèrent des conversions. Mr de Gondi général des galères, le fait alors nommer aumônier général des galères en 1619 associé à une rente de 600 livres annuelles comme officier de la marine du Levant. Il nomma un lazariste pour le représenter dans celles de Marseille.

En 1638, la conférence de charité de Paris constatant que le nombre d'enfants abandonnés augmente (passant de 1500 à 7000), car Paris était source d'attraction et nombre de personnes des campagnes montaient à Paris. Augmentant le nombre de personnes à la rue, et la recrudescence de la prostitution pour les femmes sans qualification arrivant sur la capitale. De nombreux enfants naissaient hors liens de mariage et se trouvaient abandonnés dans les rues, c'est la période où l'on crée les tours et des maisons religieuses se créent pour les récupérer et les élever. Mr Vincent va tenter de faire quelques choses. Il sait que les bourgeois de Paris ont construit un refuge la couche alimenté par des aumônes et des taxes, sous les ponts de Paris proche de Notre-Dame. Il envoie les dames faire une enquête. La visite montre que certains enfants sont amputés, d'autres maltraités.

Naissent d'abord les treize maisons sur les 12ha de la propriété de Saint Lazare : 13 maisons : des petites cabanes et des nourrices pour s'occuper des plus petits. Les dames sont sollicitées et elles trouvent à Gentilly une maison où les sevrés pourront être reçus. Commencent les enfants trouvés. On l'entend dire à Louise de Marillac après qu'il ait participé à une vente de charité de placer dans le réfectoire un tableau de la sainte famille pour offrir aux enfants ce qui leur a fait défaut. Toujours le souci du corps et celui de l'âme.

Les guerres de frontières De 1639 à 1659, il veillera à ce que celles et ceux qui ont dû rejoindre Paris pour fuir les dangers de leur région (le nord et l'est de la France) soient reçus dignement, ce qui implique logement nourriture et aliment spirituel afin de vivre cette épreuve sans que ne soit perdu le sens de son histoire sainte.

A ceux qui n'ont pu se déplacer il enverra aide économique et matérielle et des semis pour que reprenne la vie après la période de trouble, il encouragera les magasins de Paris (gigantesques commerces de charité qui recueillaient vêtement et matériel pour soutenir les personnes fragilisées par les désastres).

Il invente « les Relations » : des feuillets imprimés et publiés grâce aux récits de la Compagnie du Saint-Sacrement qui décrivent les scènes de guerre. Il les distribue sur les marchés de la capitale, inventant la presse de solidarité, sensibilisant ainsi les parisiens aux misères, afin qu'ils participent à des collectes de fond. Cette attention à l'information sera constante de l'expérience de Mr Vincent, une insistance qui l'anima jusqu'à la fin.

Les ennuis sur mer Au XVIème, le transport maritime en Méditerranée souffre la piraterie. Des actes commis de brigandage commis par les « turcs » : un terme qui désigne tous les musulmans, essentiellement d’Afrique du Nord ainsi que les turcs à proprement parler. Les royaumes chrétiens souffrent des aspirations hégémoniques des sultans turcs qui ont hérité du califat islamique, et sont présents sur les îles méditerranéennes (Chypre, Sicile). Lorsqu’ils prennent les bateaux, ils transforment les prisonniers en esclaves qu’ils vendent sur leurs marchés. Vincent avait une unique préoccupation : le soutien spirituel des prisonniers et leur libération si possible. Pour tenter de récupérer les prisonniers parmi lesquels on trouve aussi des religieux et des prêtres, il acceptera de la duchesse d’Aiguillon, nièce de Richelieu, les consulats d’Alger et de Tunis. Les premiers missionnaires qui partiront seront prêtres et frères médecins : il montre sa préoccupation du soin de toute la personne, par le soin physique et le soin spirituel.

Nous le voyons une charité qui part dans toutes les directions : salut des gens des champs, enfants abandonnés, déplacés de guerre, galériens, prisonniers des barbaresques...Oui la charité est inventive à l’infini comme il aimait à dire mais nous le verrons pas pour nous inviter à plus d’action mais pour nous rendre plus contemplatif dans l’action en la bonté de Dieu qui se donne dans le quotidien.

Bibliographie

- Brunet, Serge. 2007. *Les prêtres des campagnes de la France du XVIIe siècle : la grande mutation, Dix-Septième siècle* 2007/1 (n° 234), pages 49 à 82 Éditions Presses Universitaires de France.
- Chanut, Christian-Philippe. 2021. *La France et le concile de Trente L’Église gallicane, légende et réalité*, 18 septembre 2021.
- Lemarchand. 1979. *L’Église catholique, appareil idéologique d’Etat dans la France d’Ancien Régime (XVIe-XVIIIe siècles)*, Annales Historiques de la Révolution Française, 1979, n° 2, pp. 250-279 G
- Venard, Marc. 2013. *Les Séminaires en France avant Saint Vincent de Paul (I et 2)*, somos vicentinos.
- Román, José Maria. 2004. *Saint Vincent de Paul*, Ed. Alzani.